

Département de l'Aude
Commune de Saint-Hilaire

*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUILLET 2023*

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 4

Nombre de membres absents : 2

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juillet à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

ETAIENT PRESENTS : AVILA Nathalie, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, LABESSOUILLE Jérôme, MANCES Françoise, RENAUD Katia, ROLLIN Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : BURLAN Christelle, HOYOS Pierre, OUBALKASSAM Mohamed, LAZARO Pascal.

ETAIENT ABSENTS : OCANA Joffrey, JEAN Jacinthe.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Juillet 2023

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Madame FERNANDEZ Martine.

Le procès-verbal de la séance du 5 Juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Décisions du Maire

- Tarification abbaye : jus de fruits, confiture gratte-cul

2. Création commission municipale de Délégation Services Publics (fourrière automobile)

VOTE A L'UNANIMITE

Il est impératif de créer une commission permanente de délégation de service public qui sera chargée de l'ouverture des plis concernant les candidatures et de ceux contenant les offres des candidats admis à présenter une offre, et d'émettre un rapport et un avis sur ces offres, dans le cadre de toutes procédures de délégation de service public initiées par la commune, jusqu'au terme de l'actuel mandat.

Sont membres titulaires avec voix délibérative :

- Monsieur le Maire (Président de la Commission),
- Trois membres du Conseil élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (article D. 1411-3 du code général des collectivités territoriales).

Sont membres suppléants avec voix délibérative :

- Des membres suppléants doivent être élus, en nombre égal à celui des membres titulaires (membres élus + Président), et dans les mêmes conditions de scrutin.

Sont membres de droit avec voix consultative :

- Le comptable de la commune,
- Un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Prochain conseil municipal il sera procédé, pour la composition de cette Commission, à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

3. Création agence postale communale

VOTE A L'UNANIMITE

La Poste propose le passage de certains bureaux en agences postales à gestion communale, aux collectivités qui le souhaitent en offrant les prestations postales courantes. En contrepartie d'une offre de service mieux précisée, d'une amplitude horaire d'ouverture adaptée, d'un équipement modernisé et d'une formation de l'agent chargé de la gestion de l'Agence Postale Communale, La Poste propose une indemnisation atteignant 1140 €/mois. (1 284 € si ZRR). Pour la durée de son temps de travail consacré à l'activité de l'Agence Postale Communale, l'agent concerné est placé en situation de mise à disposition de La Poste. Pour Saint Hilaire, le bureau de Poste fermera septembre 2023. L'agence postale communale se tiendra à l'abbaye. Les aménagements et travaux seront financés par la Poste (caméra, alarme...). Les agents concernés ont été rencontrés pour leur faire part de cette opération. Des formations et suivis seront organisés par La Poste au profit des agents communaux. Je vous propose d'accepter l'offre et de conclure avec La Poste une convention ayant pour objet l'implantation d'une Agence Postale Communale à compter du 1^{er} octobre 2023.

4. Adhésion à la charte régionale engagé pour le végétal

VOTE A L'UNANIMITE

Une charte régionale Engagé pour le Végétal proposée par FREDON Occitanie propose l'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La Charte Objectif zéro phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal. Fruit de cette évolution, la nouvelle Charte Régionale Engagé pour le Végétal propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine, santé du végétal assurant sa pérennité, accueil de la biodiversité, perméabilité des sols, rafraîchissement urbain, intégration paysagère... L'engagement de la collectivité dans la Charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'actions sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés. Je vous propose de s'engager en faveur du végétal, d'adopter le cahier des charges et de solliciter l'adhésion de la collectivité à la Charte Régionale Engagé pour le Végétal pour le niveau 2.

5. Migration boîtes mails et leur migration vers Infomaniak

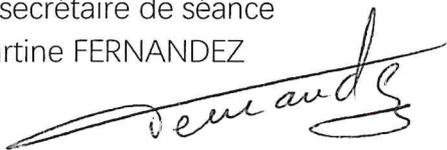
VOTE A L'UNANIMITE

Les boîtes mails de la mairie sont gérées par un prestataire. Ce dernier a décidé d'augmenter considérablement les prix (hausse de 150 %). Je vous propose une migration de nos adresses mails vers Infomaniak. Ces futures boîtes mails auront un stockage illimité, ce qui donnera un peu d'air aux adresses mail mairie pour un prix de 20 € annuel par adresses mail (4 adresses).

6. Questions diverses

- ✓ Devis location ordinateurs portables écoles (Katia RENAUD)
- ✓ Marcou Habitat les Escoumes - EHPAD
- ✓ Dénomination des places, stade, foyer...
- ✓ Schéma communal de défense extérieure contre les incendies
- ✓ Formulaires PCS et Plan Canicule (Katia Renaud rapporteur).

La secrétaire de séance
Martine FERNANDEZ



Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie

Le Maire
Jean-Louis CARBONNEL

